

Formation de la Commission, Santé, Sécurité et Condition de Travail

- CSE -

Durée

5 jours soit 35 heures
Effectif supérieur à 300 salariés

Effectif

1 à 8 participants

Public

Membres du CSE plus de 300 salariés -
Membres de la Commission santé
sécurité et conditions de travail (CSSCT)
plus de 300 salariés

Pré-requis

Aucun

Objectifs

S'approprier les règles de
fonctionnement et les missions des
membres des CSSCT plus de 300 salariés
Participer activement à la démarche de
prévention de l'entreprise
Gérer la transition entre anciennes et
nouvelles instances

Moyens pédagogiques

Exercices, films, exposés.
Débats, cas pratiques et travail en
groupe.

Formateur

Personnel maîtrisant les méthodes
pédagogiques, techniques et outils
nécessaires aux formations.

Programme

Accueil, présentation du stage, tour de table

- ✓ La création du CSE
- ✓ Historique
- ✓ Composition et désignation
- ✓ Établissements concernés

Les moyens du CSE

- ✓ Le crédit d'heure
- ✓ Les moyens juridiques
- ✓ Circulation et déplacement
- ✓ Recours à des compétences extérieures

Postures des représentants du personnel

- ✓ Elus du personnel
- ✓ Délit d'entrave
- ✓ Les dates importantes
- ✓ La fusion des IRP et leurs conséquences
- ✓ Santé au travail
- ✓ Dimensionnement du CSE et du CHSCT
- ✓ Représentants du personnel et syndicats

La prévention des risques et ses acteurs

- ✓ La prévention : définition des enjeux
- ✓ Les 3 niveaux de prévention
- ✓ L'employeur et ses obligations
- ✓ CHSCT CSE et commission SSCT
- ✓ Salariés et prévention
- ✓ CARSAT, CRAMIF, organismes de prévention □ Inspection du travail et médecine du travail

Moyens du comité et fonctionnement du comité

- ✓ Moyens du comité et budget de fonctionnement
- ✓ Le règlement intérieur du comité
- ✓ Santé-sécurité : la formation des élus
- ✓ Crédit d'heures et circonstances exceptionnelles
- ✓ Le vote : l'outil décisif
- ✓ L'ordre du jour
- ✓ Les réunions préparatoires et plénières
- ✓ Procès-verbal (PV) et compte rendu de réunion

Durée

5 jours soit 35 heures
Effectif supérieur à 300 salariés

Effectif

1 à 8 participants

Public

Membres du CSE plus de 300 salariés -
Membres de la Commission santé
sécurité et conditions de travail (CSSCT)
plus de 300 salariés

Pré-requis

Aucun

Objectifs

S'approprier les règles de
fonctionnement et les missions des
membres des CSSCT plus de 300 salariés
Participer activement à la démarche de
prévention de l'entreprise
Gérer la transition entre anciennes et
nouvelles instances

Moyens pédagogiques

Exercices, films, exposés.
Débats, cas pratiques et travail en
groupe.

Formateur

Personnel maîtrisant les méthodes
pédagogiques, techniques et outils
nécessaires aux formations.

La relation avec les salariés

- ✓ L'exigence légale de proximité avec les salariés
- ✓ Prérogatives du comité et libre expression des salariés
- ✓ L'obligation de discrétion des élus
- ✓ Les questionnaires « santé au travail »
- ✓ Faut-il participer aux groupes de travail de l'employeur ?
- ✓ La communication des élus : conseils pratiques

L'information et consultation du comité

- ✓ Information : les obligations de l'employeur (BDES)
- ✓ Le document unique d'évaluation des risques (DUER)
- ✓ Rapport et programme annuel de prévention
- ✓ La veille documentaire
- ✓ La procédure d'information-consultation
- ✓ Les trois consultations récurrentes du comité
- ✓ Projets importants et autres consultations ponctuelles

Outils, repères et pratiques de terrain

- ✓ La gestion du temps et des priorités
- ✓ Repères et outils pour analyser le travail
- ✓ Les inspections du comité
- ✓ Les enquêtes après accident du travail (AT)
- ✓ Les enquêtes pour risque grave
- ✓ Le danger grave et imminent (DGI)
- ✓ Les risques psychosociaux (RPS)

Le recours à l'expert

- ✓ Les missions de l'expert en santé au travail
- ✓ Le choix de l'expert
- ✓ Les expertises « risque grave » et « projet important »
- ✓ Pas de délégation de pouvoir à l'expert

Visite des lieux de travail

- ✓ Le but de cette visite en groupe est de mettre directement en pratique les méthodes d'identification des risques apprises et d'appréhender l'esprit des visites préparatoires aux réunions trimestrielles.

Clôture de stage

- ✓ Bilan et actions à mettre en œuvre

Evaluation :

Une attestation sera délivrée à chaque personne qui aura suivi la formation de façon active.